

Date : 26/06/24**Heure :** 14h00**Lieu :** Salle du Conseil**PRESENTS :**

- **Jean-Yves NOYREY**, Maire
- **Yves CHIAUDANO**, 2^{ème} Adjoint au maire,
- **Bernard SALSINI**, Conseiller municipal,
- **Antoine CANIVEZ**, Directeur général des services,
- **Jérôme JOLY**, Directeur des services techniques,
- **Jimmy TAILLEZ**, Responsable du centre technique municipal,
- **Nicolas GREMY**, Directeur service urbanisme et aménagement du territoire,
- **Luis REGGIARDO**, Architecte,
- **Ambra BORNE**, Royal Ours Blanc,
- **Stéphanie AMENC**, Kady Boutique,
- **Jérôme BRETON**, Photo Breton,
- **Benoît HOEN**, Cimalpes
- **Margaux DIDELLE**, Cimalpes,
- **Julie BADJILY**, Cave Marcon,
- **Aurélia ROSSET-FASSIOZ**, ADN,
- **Laurent SAUVETRE**, Kinésithérapeute,
- **Fabien CUESTA**, Freeride,
- **Cindy GUERY**, Fée des Neiges,
- **Jean-Baptiste GRAVIER**, Sporting,
- **Thierry BUSO**, Spar,
- **Vincent VERGER**, Pinocchio,
- **Pierre MALVEZIN**, Pinocchio.

Monsieur le maire rappelle les enjeux du futur plan local d'urbanisme de la commune (loi ZAN, compatibilité avec le SCOT, enjeux liés au changement climatique, etc.) et les principaux projets structurants dont notamment le projet d'aménagement du secteur des Bergers et le projet de requalification avenue des jeux.

Concernant le projet avenue des jeux il est notamment rappelé la nécessité de déplacer la piscine et la patinoire pour des motifs énergétiques. Il indique également qu'il y aura un travail à réaliser concernant les gabarits autorisés (6 mètres côté Ménandière, hauteurs plus importantes côté Ours Blanc). Des percées visuelles devront également être conservées sur le grand paysage et un espace type place de village devra être prévu, ainsi que des places de parking supplémentaires.

Il est également prévu de rendre piétonne l'avenue des jeux, de limiter la place de la voiture et d'aménager un rond-point et une voie en sens unique.

Luis Reggiardo présente le projet de requalification de l'avenue des jeux avec l'emprise de la zone dont la piétonisation et la requalification sont envisagées :

- La voie descendante a uniquement un rôle de desserte (garages, commerces, etc.) avec des poches type dépose-minute. Au-delà des bus la voie est ouverte aux véhicules mais avec des aménagements qui permettront de limiter la vitesse des véhicules.
- Les trottoirs resteront de mêmes dimensions entre la façade des commerces et les massifs arborés le long de la voie.

- Une place de village avec une halle pour une patinoire extérieure ludique, des locaux techniques, point info, WC, etc. sont envisagés.
- L'objectif est également de supprimer le stationnement le long de l'avenue pour diminuer son aspect routier. Des places longitudinales ont donc été envisagées.
- L'installation des moloks est abordée. Si ces moloks sont nécessaires il est évoqué le fait que leur emplacement pourrait être mieux étudié pour qu'ils soient mieux utilisés et que l'esthétique soit plus soignée. Il est précisé qu'ils sont situés uniquement dans les parties circulables et non dans les parties piétonnes, et qu'il est nécessaire qu'ils restent accessibles par les véhicules de collecte des déchets.
- Du pavé sera utilisé pour réaménager la voirie afin de ralentir les véhicules, délimitée par une bordure et ensuite des dalles sur la partie piétonne de l'espace.

Il est évoqué l'aménagement du rond-point et l'impact que cet aménagement pourrait avoir pour les commerces situés aux abords de celui-ci.

Certains commerçants situés aux abords de ce rond-point regrettent que l'intégralité de l'avenue des jeux ne soit pas rendue piétonne mais uniquement une portion de 100-150 mètres qui est également ouverte à la circulation automobile même si celle-ci est limitée. Il est fait référence à la période Covid durant laquelle la piétonnisation était totale et pendant laquelle l'ensemble des usagers étaient satisfaits.

Il est reconnu que la piétonnisation n'est pas totale mais qu'il y a des contraintes en matière de secours incendie et de nécessité de conserver une voie pour la livraison des commerces (à encadrer).

L'aménagement d'un rond-point en partie avale avec un panneau « sens interdit sauf parking » est proposé comme solution alternative. A minima il est évoqué la nécessité pour les commerçants que ce rond-point soit plutôt un croisement plutôt un rond-point traditionnel.

Il est demandé que des portes-vélo soient prévus et aménagés pour que les clients puissent les déposer durant la saison estivale.

En synthèse, il est acté :

- De conserver un double sens de circulation en partie amont de l'avenue des jeux ;
- La suppression de la voiture sur l'avenue outre le sens unique avec aménagement de déposes-minute et espaces de livraison ;
- De revoir l'aménagement du rond-point afin qu'il soit plus léger et ce afin de moins marquer le caractère routier de l'aménagement avec un effort sur la signalisation en partie avale pour limiter le flux de véhicule venant du Sud ;
- La suppression des stationnements en bataille au profit de places de stationnement longitudinales.

Concernant le calendrier de réalisation il est indiqué qu'il devra intégrer un phasage des travaux sur la partie publique en fonction du calendrier des travaux relatifs au projet immobilier privé sur l'emprise piscine-patinoire-Sporting. L'objectif est de déterminer un calendrier de réalisation de la partie publique du projet afin que celle-ci ne soit pas endommagée par les travaux entrepris sur cette partie privée.

La première tranche envisagée est de commencer par la partie Est de l'avenue des jeux entre l'aménagement du sens unique et le pavage des abords des commerces.

Il est évoqué la patinoire et la possibilité de couvrir cet équipement pour la conserver en l'état ainsi que les touristes associés. Compte tenu des enjeux écologiques et environnementaux le déplacement de cet équipement est néanmoins nécessaire. Pour autant, d'autres équipements/activités pourraient être étudiés pour dynamiser ce secteur.

Il est évoqué le projet d'aménagement avenue des jeux sur l'emprise piscine-patinoire-Sporting. Concernant les commerces prévus dans ce programme il s'agit d'une question privée qui devra faire l'objet de discussions avec le porteur de ce projet.

Huez le 11 juillet 2024

Le Maire,



Jean-Yves NOYREY

